

## La charte du vignoble de Loire : les engagements

- Faciliter l'accès à son exploitation et au lieu d'accueil
- Etre ouvert à horaires fixes
- Accueillir les touristes dans un lieu aménagé
- Offrir une dégustation commentée et pédagogique
- Afficher les tarifs et prestations, et disposer d'une documentation
- Proposer la vente à l'unité
- Accepter les démarches d'évaluation et de contrôle qualité de ces engagements

